

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni lundi 29 janvier 2024, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Ollia TOUGOUCHI, Jacky VAYER.

Absences excusées : Claude BOSQUET, Marie GRANDAZZI (procuration à Gérald LEMONNIER), Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER),

Absences non excusées : Thierry LEGABLIER, Guillaume QUETIER.

I. Désignation du secrétaire

Gérald LEMONNIER a été désigné secrétaire

II. Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport de la commission jeunesse

La commission s'est réunie en novembre 2023 et le 24 janvier dernier. Elle est animée par Gérald LEMONNIER et Carole SCOLAN. Deux jeunes sont présents ce soir pour présenter les projets.

Les propositions :

- un nom pour la voie verte : « la Serpent'libre » après vote au sein de la commission.
- recherche d'un lieu d'accueil pour les jeunes : organisation de réunions, équipements du lieu en jeux de société, téléviseur, console et jeux vidéo, livres, etc. La salle d'accueil du camping devrait être rénovée cette année. Elle pourrait peut-être ensuite accueillir les jeunes de temps en temps, hors période estivale.
- création d'un logo spécifique commission jeunesse, en cours de réflexion.
- 80^{ème} anniversaire de la Libération : les jeunes aimeraient participer à une cérémonie organisée par la commune.

Valérie RENOUF indique que l'organisation d'une manifestation est en cours de réflexion.

Les projets pour mars :

- choix du dessin pour les pancartes du bois de Lansdech avant l'inauguration le 31 mars.
- rédaction d'un règlement intérieur « espace jeunes » selon la réglementation, en lien avec la coordonnatrice de la communauté de communes pour le projet éducatif social local. Une réunion pour les élu.es référent.es est prévue le 10 février.

Gérald LEMONNIER présente le coût budgétaire prévisionnel 2024 : 2 000€ (téléviseur + console et jeux vidéo + jeux de société + petit matériel).

Le conseil municipal prend acte du nom de la voie verte et donne un avis favorable à la prévision budgétaire 2024. Il félicite les membres de la commission jeunesse pour leur investissement et leur dynamisme.

IV. Rapport de la commission développement durable du 30 novembre 2023

Gérald LEMONNIER donne lecture du rapport.

- **énergies renouvelables** : « la loi de mars 2023 fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Les communes peuvent définir, après concertation avec leurs administré.es, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, etc) ».

Une société a proposé un projet éolien et a identifié une zone sur des terrains privés. Une réunion d'information réunissant les propriétaires concernés et intéressés est prévue le 15 février. Les membres de la commission sont également invités.

Aucune étude ne sera lancée sans l'avis favorable du conseil municipal.

Gérald LEMONNIER précise qu'aucune zone n'a été identifiée par cette même société pour le développement du photovoltaïque. Nous réfléchissons à des possibilités sur les bâtiments communaux.

- **biodiversité** : présentation du dispositif «territoires engagés pour la nature» : plan du gouvernement dit de «stratégie nationale biodiversité», le programme « territoires engagés pour la nature » a pour ambition de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par les collectivités.

Vu les actions déjà menées (bois de Lansdech, sentier découverte polder et mare aux grenouilles avec plan de gestion environnementale), Gérald LEMONNIER indique que notre commune serait éligible.

Les actions à poursuivre en 2024 : programme de plantation «1 arbre, 1 habitant », cendriers de poche, actions de sensibilisation et d'éducation en partenariat avec le lycée nature, les élèves du RPI et l'association AVRIL.

Les projets : végétalisation de trottoirs (avec le CAUE), création d'un verger communal.

La commission propose que la commune se porte candidate au dispositif «territoires engagés pour la nature» et la passation d'un contrat d'entretien annuel pour ces nouveaux programmes de plantations avec le lycée nature et/ou le STEVE.

Le conseil municipal donne son accord.

Valérie RENOUF rappelle que l'équipe municipale avait pour projet le développement de jardins partagés. La commission réfléchit aux terrains disponibles et à la possibilité de réalisation du projet par une association.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

- **gestion des déchets – composteurs collectifs** : la commission est intéressée par l'installation de composteurs collectifs. La communauté de communes travaille sur le projet mais il n'est pas encore abouti. Marie GRANDAZZI se propose comme référente et les habitant.es intéressé.es pourront être associé.es.

V. Rapport de la commission des affaires maritimes du 15 janvier 2024

Catherine POSTEL donne lecture du rapport de la commission.

- **présentation de la société M2E (Mer Expertise Environnement)** : entreprise blainvillaise installée depuis peu qui propose, entre autres, des prises de vue par drone, qui permettent un suivi précis de l'évolution du trait de côte.

La commission a trouvé la proposition très intéressante et propose de faire appel à cette société.

La communauté de communes pourrait également être intéressée.

- **poches à huîtres sur l'estran** : de nombreuses poches sont restées sur l'estran après la tempête de novembre et, malgré quelques opérations de nettoyage, il en reste beaucoup. Plusieurs personnes se sont manifestées en mairie à ce sujet. Il faudrait que les conchyliculteurs organisent de nouvelles opérations de ramassage de leurs déchets professionnels.

- **l'entretien de 6 fascines + fascines en casier au nord et au sud de la cale de Gonnevill** : les travaux confiés à l'entreprise FATOUT TP doivent être réalisés mi-février (retard pour cause de difficultés d'approvisionnement). Le chantier pose de sapins avec les collégiens est prévu le 22 février, sauf nouveau retard dans les travaux.

- **nouvelle double rangée de pieux sur 700m au banc du Nord** : la commune souhaitait réaliser les travaux avant la fin mars. La DDTM demande à compléter le dossier pour la subvention.

L'évaluation environnementale en cours de finalisation par ALISE (dans le cadre des AOT exceptionnelles délivrées par le Préfet en 2022) sera nécessaire et devrait être suffisante.

Les travaux seront probablement reportés en septembre/octobre.

- **déconstruction de 6 cabanons du banc du Nord** : les travaux sont terminés et satisfaisants.

Catherine POSTEL propose la plantation sur la dune d'arbustes genre romarin, oyats, des essences qui poussent bien dans le sable. La commission est favorable. A voir avec M. DUDOUIT, référent littoral de la DDTM.

- **révision triennale du loyer des terrains des plages** :

Sur proposition de la commission, après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre : Pauline MARTIN),

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de location des terrains communaux des plages pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 :

terrain non bâti : 1.50€ le m2 (au lieu de 1.00€)

terrain bâti : 14€ le m2 (au lieu de 12€)

VI. Rapports des commissions travaux et aménagement de l'espace du 5 décembre 2023 et commissions travaux et camping du 16 janvier 2024

Jacky VAYER donne lecture des rapports.

1. construction d'un bâtiment communal associatif

Le projet : local de stockage uniquement, 100 m2 environ, sans sanitaires ni branchement d'eau, juste l'électricité.

Deux emplacements sont possibles pour cette construction :

1/ près de l'office de tourisme, en limite séparative côté ouest. Pas d'empiètement sur le parking.

2/ près du stade, en limite séparative côté ouest.

Les demandes de certificats d'urbanisme ont été déposées pour chacun des 2 sites.

Les commissions se prononcent pour la 2^{ème} solution : stationnement plus facile et volonté de la commission animations de développer les animations sur le terrain du château d'eau.

Le conseil municipal est majoritairement favorable à la construction près du stade (2 abstentions : Catherine POSTEL et Valérie RENOUF).

Dans ce cadre, il convient de régulariser l'échange de terrain prévu entre la commune et Jacky VAYER (bornage effectué mais pas régularisé chez la notaire). Le conseil municipal vote la délibération suivante :

Régularisation d'un échange de terrain près du stade

Il convient de régulariser un projet d'échange de terrain entre la commune et Jacky VAYER. Le conseil municipal en avait accepté le principe en décembre 2020, le bornage a été effectué en 2021 mais la régularisation par acte notarié n'a pas été effectuée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'échange de terrain suivant avec M. Jacky VAYER selon le bornage réalisé en 2021 : la ZN 218 appartenant à M. Jacky VAYER est échangée avec la parcelle ZN 214 appartenant à la commune, superficie de chaque parcelle : 316 m2

- charge l'étude de maître ALLIX-GIRARD de la rédaction de l'acte notarié ;

- précise que les frais de rédaction de l'acte notarié seront supportés par la commune ;

- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Jacky VAYER n'a pas pris part au vote.

2. demande de l'AJBSM pour réalisation de travaux sur le club house

L'association souhaite relancer le projet présenté en début d'année 2023 pour couvrir la terrasse du club house. Coût estimé 15 850€ TTC (devis mars 2023), travaux de maçonnerie non compris (dalle, dès béton, seuil, regard EP, ...). Le club propose de participer à hauteur de 2/3 des dépenses prévues dans le devis, et de 50% pour les autres dépenses.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

Après discussion, les commissions estiment que plusieurs investissements ont déjà été réalisés sur ce site, que les dépenses d'entretien du terrain de football payées annuellement par la commune sont déjà importantes et que ce projet d'agrandissement n'est pas prioritaire. En attente de l'évolution du nombre de licenciés.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avis des commissions.

3. atelier communal

Il est nécessaire de prévoir un vestiaire et des sanitaires corrects pour les agents du service technique. Superficie estimée : 50 m2.

Jacky VAYER propose l'achat d'un bungalow tout équipé qui serait installé à l'intérieur de l'atelier.

Un devis a été demandé pour un bungalow reconditionné – coût estimatif maximum : 10 000€ HT

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition.

4. bibliothèque municipale rue du château d'eau

La toiture en tuiles a été endommagée lors de la tempête de début novembre. Nouvelle toiture en tuiles ou en ardoises ? Ce petit bâtiment fait partie du patrimoine, peut-être est-il préférable de le conserver à l'identique ?

L'association « Entraîn de lire » a demandé des petits travaux intérieurs.

Avant ces aménagements, il faut isoler le bâtiment. Dans un premier temps, charpente, couverture et isolation de la toiture. Ensuite, voir pour isolation des murs et changement des menuiseries.

Les commissions proposent de faire établir des devis pour évaluation des coûts avant décision.

Le conseil municipal donne son accord.

5. ancienne cantine

Démolition : le planning transmis par l'EPFN prévoit la démolition à l'été 2025, en raison de la durée des études préalables nécessaires (techniques et de maîtrise d'œuvre) et des contraintes administratives. Un agent de l'EPFN est identifié pour l'avancement du projet.

Reconstruction : lors d'une réunion le 9 janvier, il a été convenu que le CAUE accompagne la commune pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Celui-ci sera ensuite chargé de rédiger un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Il conviendra d'établir un projet pour les locaux commerciaux, voir quels commerçants (existants ou nouveaux) seraient vraiment intéressés. Il faudra également définir avec la CMB les réels besoins en locaux scolaires.

Ces démarches et réflexions se dérouleront parallèlement aux opérations de déconstruction.

6. travaux de voirie zone commerciale des Landelles

La voirie intérieure (côté nord du parking de CARREFOUR en passant devant la boulangerie) est en très mauvais état. Cette voie est privée bien qu'utilisée par les clients de CARREFOUR et de la boulangerie.

A l'étude : un déplacement de la voie interne entre le garage PEUGEOT et la Sucette Chaude (échange de terrain avec le garage pour que sa propriété soit d'un seul tenant).

Des devis ont été demandés à 2 entreprises.

Gérald LEMONNIER rappelle que la tranche 2 des aménagements cyclables sera à intégrer dans les éventuels travaux de voirie de cette zone.

7. création d'une zone de baignade surveillée à la plage de Gonnevile

Louis TEYSSIER rappelle le souhait que notre commune littorale propose une zone de baignade surveillée.

Le SDIS 50 et la SNSM n'étant pas en mesure d'assurer cette prestation, le maire et les adjoint.es ont reçu le représentant de l'association ASES (association de sauvetage et d'éducation à la sécurité) du Cotentin, qui va surveiller les plages d'Agon-Coutainville cet été. Un projet sera étudié, mais pour l'été 2025.

8. Projet salle des fêtes

Un projet de rénovation et un autre de construction nouvelle.

Les deux possibilités doivent être étudiées précisément et le coût final de chaque projet devra être défini afin de prendre une décision.

9. giratoire de la Louverie – rénovation cabane et panneaux

Gérald LEMONNIER indique que la cabane et les panneaux auraient besoin d'être rénovés.

Après demande de devis auprès de l'artiste ayant réalisé la peinture initiale (en 2005), il est proposé au conseil municipal la rénovation de la cabane et des 2 panneaux, pour un total de 11 500€ environ, comprenant les travaux préparatoires d'une entreprise de peinture pour 2 000€ HT.

Étant précisé que l'un des deux panneaux a été détérioré par une voiture. Il est stocké en attendant la décision de le remettre en place ou pas et la prise en charge éventuelle de sa réparation par l'assurance.

Après discussion, le conseil municipal se prononce à la majorité pour la rénovation de la cabane et du panneau en place, la minorité étant favorable à la rénovation de la cabane uniquement.

La décision pour le deuxième panneau est reportée.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

10. Vitesses de circulation dans la commune

Jacky VAYER indique qu'une étude est en cours avec l'ATD afin de fixer les zones 30 et 50 dans le bourg.

Gérald LEMONNIER rappelle que des limitations de vitesse ont été validées dans la tranche 1 du projet aménagements cyclables et qu'il faudrait les prendre en compte.

11. Projets de rénovation du logement et de la salle d'accueil du camping

Jacky VAYER rappelle le projet de rénovation du logement du camping et celui de la rénovation de la salle d'accueil.

- **le logement** : considérant l'estimation des coûts des travaux initialement prévus, la commission propose de revoir le projet à la baisse et de se contenter d'une rénovation de l'existant, sans modifier ni la distribution ni le nombre de pièces.

Les travaux seraient limités à l'isolation (murs extérieurs (par l'intérieur), dalle basse qui donne sur la salle de réunion et toiture lors de sa rénovation) ; la mise aux normes en électricité ; l'installation d'une pompe à chaleur et d'une VMC hygro B ; la réfection totale de la salle de bains et l'installation de garde-corps de protection sur les terrasses.

Ainsi, les agents du service technique pourraient intervenir pour les premiers travaux de démolition de certaines cloisons en bois.

Louis TEYSSIER rappelle que le camping est questionné dans le cadre du PPA (éventuelle relocalisation) et du PPRL (plan de prévention des risques littoraux) et qu'il apparaît pertinent de limiter les investissements sur ce site.

Un dossier de subvention au titre du FIR (fonds d'investissement rural) a été déposé au conseil départemental. L'obligation est et restera l'amélioration des performances énergétiques : le classement avant travaux en E devra passer en C à l'issue des travaux.

Le logement serait loué à l'année.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à cette proposition.

- **la salle d'accueil** : Pas de changements importants à signaler sur les travaux prévus. L'éclairage sera refait entièrement. L'estimation du coût est de 50 000€ HT.

VII. Travaux restauration église

Jacky VAYER informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la tranche 3 en cours. Il précise que l'origine du verdissement constaté n'a pas encore été identifiée à ce jour.

Le maire rappelle que l'objectif est la réouverture de l'édifice et propose de valider une 4^{ème} tranche de travaux, afin de commencer la restauration intérieure.

1 vote contre : Guillaume THOUROUDE qui propose d'attendre la résolution des problèmes de verdissement et d'humidité avant de continuer les travaux.

4 abstentions : Gérald LEMONNIER, Marie GRANDAZZI, Pauline MARTIN et Carole SCOLAN.

1. Travaux tranche 4 - mission de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- décide de poursuivre les travaux de restauration de l'église et d'engager la tranche 4 (travaux intérieurs) pour un montant estimatif entre 150 000€ et 200 000€ ;

- accepte la proposition de maîtrise d'œuvre de monsieur Edouard GRISEL, architecte, aux conditions suivantes :

maîtrise d'œuvre mission de base complète :

1/ partie fixe : 15 000€ HT

2/ partie pourcentage : 10 % du montant des travaux au-delà de 150 000€ HT

soit un forfait provisoire de rémunération de 15 000€ HT

2. Travaux tranche 4 – demande de subventions

Le maire propose de solliciter les aides financières de l'Etat et du conseil départemental pour la quatrième tranche de travaux de restauration de l'église en 2024.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	Etat – DETR	20 %	35 180 €
Travaux	150 000 €	Conseil départemental	25 %	43 975 €
Mission SPS	2 500 €	Autofinancement	55 %	96 745 €
Dépenses imprévues	8 500 €			
TOTAL	175 900 €	TOTAL		175 900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- approuve le plan de financement susvisé ;

- sollicite une aide financière au titre de la DETR ;

- sollicite une aide financière du conseil départemental de la Manche ;

- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

VIII. Aménagement cyclables tranche 1

Les travaux sont interrompus pour cause d'intempéries et ne reprendront que fin mars.

Des devis pour travaux supplémentaires (assainissement eaux pluviales, reprise en enrobé rue de la vieille digue et réalisation d'un accotement rue du Senéquet) ont été établis par l'entreprise pour une plus-value totale de 29 684.61€ HT.

Jacky VAYER, maire-adjoint, propose au conseil municipal de demander des informations complémentaires à l'entreprise et au maître d'œuvre avant de se prononcer sur ces devis.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

IX. RPI Blainville-sur-mer / Saint-Malo-de-la-Lande

Le maire fait un rapide compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé concernant les effectifs scolaires prévisionnels des écoles de la communauté de communes. Il rappelle que les prévisions sont à la baisse sur l'ensemble du territoire.

X. Questions diverses

1. Délégations du conseil municipal au maire - actualisation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-19 et L 2122-22 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi 3 DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 ;

Vu les délibérations du conseil municipal des 9 juillet 2020 et 27 mai 2021 relatives aux délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

1/ Admission en non-valeur

Le maire indique que l'admission en non-valeur permet de constater l'irrecouvrabilité des créances. Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil fixé par décret (maximum 100€).

2/ Signature des devis

Le conseil municipal a autorisé le maire à la signature des devis d'un montant maximum de 5 000€ HT.

Il s'avère que des devis d'un montant supérieur ont dû être signés rapidement avec validation postérieure.

Le maire demande donc au conseil municipal de passer le maximum de l'autorisation de délégation de 5 000€ à 10 000€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- consent une délégation au maire pour admettre en non-valeur les créances dont le montant est inférieur à 100€, étant précisé que le maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal ;
- autorise le maire à la signature des devis jusqu'à 10 000€ HT ;
- précise que ces délégations sont valables jusqu'à la fin du mandat.

2. Assainissement collectif – plage sud

Le maire indique que le marché de travaux a été attribué à l'entreprise STURNO pour un montant de 406 065€ HT. Les travaux ne pourront certainement pas commencer avant le mois de septembre, car les procédures administratives préalables prennent plus de temps que prévu.

3. Création d'une police municipale mutualisée avec Agon-Coutainville

Louis TEYSSIER et Jacky VAYER donnent les informations suite aux entretiens d'embauche qui se sont déroulés récemment en mairie d'Agon-Coutainville. Deux candidatures ont fait l'unanimité des personnes présentes et la procédure de recrutement va se poursuivre. Le conseil municipal en prend acte.

4. Informations diverses

- **Rézo pouce** : Gérald LEMONNIER explique que Rezo pouce est un réseau d'auto-stop de proximité organisé et déployé en lien avec les collectivités publiques. Cette application qui se situe entre le covoiturage et le traditionnel auto-stop, vise à faciliter les déplacements de proximité. En partenariat avec la communauté de communes, il est demandé une liste des lieux adaptés susceptibles d'accueillir le dispositif. Sont proposés : le parking devant CASAMER sur la zone conchylicole, le parking de la cantine, le parking bus au lotissement de la Louverie (le long de la RD 244) et le parking de l'école de Saint-Malo-de-la-Lande.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

- **Concert au VTF le 29 mars à 20h30** : Valérie RENOUF informe le conseil municipal de l'organisation, par l'association « les amis de Georges », d'un concert en hommage à Jacques BREL. Elle remercie Jean-Michel PANSARD de son investissement pour ce projet et invite ses collègues à retenir d'ores et déjà leur soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.